

Chers parents,

Votre enfant s'est présenté aux garderies organisées par l'école.  
Elles ont lieu de 7h15 à 8h15 le matin et de 15h15 à 17h30 l'après-midi.  
Le mercredi de 12h15 à 17h (transfert des élèves à l'école Sainte-Marie dès 14h).

Si votre enfant participe aux garderies, il est important de suivre les consignes suivantes :  
Le matin : votre enfant doit s'inscrire à la garderie dans le chalet. Une non inscription durant ce laps de temps (7h15 à 8h15) laisse votre enfant sous votre responsabilité.

Le soir : votre enfant ne quittera la cour en aucun cas. Dès 15h30, la personne responsable de la garderie inscrira chaque enfant. Dès qu'un enfant quittera la garderie, ses parents préviendront la gardienne et quitteront la cour.

Une étude est organisée les lundi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30 afin que votre enfant puisse entamer ses devoirs (ATTENTION, modifications d'horaires possibles en cours d'année)

**Il est strictement interdit aux parents de rester dans la cour pendant le temps de la garderie.**

**Prix : en semaine, gratuit de 15h30 à 16h30. Dès 16h30 ,1 € par jour et par enfant. Le mercredi, 1 euro par heure à partir de 13h.**

**Pour faciliter le paiement des garderies, nous vous demandons d'acheter une carte de 10 heures de garderie pour le prix de 10€. Chaque fois que votre enfant aura participé à une garderie du soir (dès 16h30 ou du mercredi après-midi), son heure sera pointée sur sa carte. Toute heure entamée en dehors des heures de garderies sera facturée à 10€.**

Pour contacter une gardienne pendant les heures de garderie, merci d'utiliser ce numéro :  
**04/336 45 46.**

Sachez que les accueillantes ne pourront répondre aux questions qui concernent l'organisation de la classe ou de l'école.  
Pour ces informations, merci de vous adresser au titulaire de votre enfant ou à la direction.

Comptant sur votre compréhension, croyez chers parents, à notre entier dévouement.

V. Wéra, directrice.

---

TALON A REMETTRE A LA GARDIENNE.

Je soussigné(e).....déclare avoir pris connaissance  
du règlement des garderies et y avoir inscrits mon enfant.....  
Elève en .....année.

Date et signature.